



Question sur interdiction contrôle judiciaire

Par Zloveshchiy34

Bonjour,

Suite à un incident qui s'est déroulé au parloir pendant l'incarcération de mon conjoint (père de mon fils également) nous avons été tout les deux jugés pour les faits commis, nous avons également été placé tout les deux sous contrôle judiciaire avec une interdiction de rentrer en contact tout les deux.

Mon interdiction de rentrer à contact avec lui est valide jusqu'à sa sortie définitive de prison qui est prévu pour le 13 Mai 2024 (moins de 10jours)

Mais sur son contrôle judiciaire à lui il est stipuler que son interdiction a lui est valable jusqu'à Septembre 2024 qu'il sois jugée ?

Est ce normal que notre interdiction commune ne s'arrête pas à la même date pour l'un et l'autre ? Et si oui que pouvons nous faire pour faire changer cela ?

Il y a notre fils de 2ans au milieu de tout sa, j'ai vraiment besoin d'aide s'il vous plaît ??

Merci de vos réponses

Par Isadore

Bonjour,

Est ce normal que notre interdiction commune ne s'arrête pas à la même date pour l'un et l'autre ?
Sans doute, puisque vos situations ne sont pas les mêmes (vous n'êtes pas en prison)

Et si oui que pouvons nous faire pour faire changer cela ?
Monsieur peut demander à son avocat si un recours est possible.

Vous, il n'y a rien que vous puissiez faire, vous n'allez pas solliciter une rallonge de votre interdiction de le contacter.

Il y a notre fils de 2ans au milieu de tout sa, j'ai vraiment besoin d'aide s'il vous plaît ?
J'attire votre attention sur le fait que si "l'incident", l'emprisonnement ou le jugement à venir sont liés à des violences sur votre personne ou sur celles d'un mineur reprendre la vie commune vous exposerait à un placement de votre enfant. Il n'est permis à des parents d'exposer leurs enfants à des violences familiales, même comme spectateurs.

Le placement ne serait pas une punition, mais une simple mise en sécurité de votre enfant.

Par Zloveshchiy34

Non l'incident qui s'est produit au parloir et qui nous a conduit devant le juge n'ont rien avoir avec des violences conjugales ou familiales, c'était en rapport avec de la drogue apporté aux parloirs ?

Est ce que cela peut changer la situation ?